



## PV initial non reçu contesté puis "à la suite d'une ordonnance pén

-----  
Par S2024

Bonjour,

J'ai besoin votre aide SVP, en 02/2023, j'ai reçu un avis "amendes et condamnations pécuniaires" d'un montant de 375 euros pour circuler sur une voie de bus à Paris (Rue Réaumur précisément ) constaté par la police municipale vers 19h , j'ai contesté par une LR puisque j'ai jamais reçu le PV initial ni majoré (aucun intérêt à mentir) et qu'il y a pas mal de travaux dans cette rue, certaines tranches sont uniquement accessible par franchir la voie de bus (avec la forte circulation du soir, il est impossible de reprendre la voie normale après) (J'aurais pas dû dire ça, je pense...), la lettre a été bien reçu par l'OMP (j'ai encore l'accusé de réception ).

Bref...aujourd'hui 30/01/2024 , j'ai reçu un autre avis de même type en indiquant " ...à la suite d'une ordonnance pénale" avec un montant de 481 euros, je suis vraiment choqué ,  
car

- 1 - J'ai jamais reçu le PV initial ni majoré
- 2 - Je sais pas si ma lettre de contestation a été prise en compte
- 3 - J'ai pas reçu non plus l'ordonnance pénale

SVP, pourriez-vous me donner une idée? je dois faire une opposition ? le montant est trop élevé.

-----  
Par janus2

Bonjour,  
Votre carte grise est bien à la bonne adresse ?

-----  
Par S2024

Bonjour,

Oui.